



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

universités

Question écrite n° 64448

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conclusions du rapport sénatorial intitulé « Mondialisation : réagir ou subir ? La France face à l'expatriation des compétences, des capitaux et des entreprises ». Dans ce rapport, les sénateurs proposent « d'accroître l'autonomie et les moyens des universités pour leur permettre de renforcer leur attractivité vis-à-vis des professeurs et des étudiants ». Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les universités sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) et jouissent, à ce titre, de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique, scientifique, administrative et financière. En ce qui concerne leurs ressources, elles ont évolué d'un montant total de 9,36 milliards de francs en 1991 à un montant de 14,22 milliards de francs en 1999, soit une hausse de 52 %. Plusieurs mesures visant à développer l'autonomie des universités sont actuellement mises en oeuvre (dévolution du patrimoine) ou en préparation (gestion des primes, gestion des congés pour recherches etc...).

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64448

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4190

Réponse publiée le : 15 octobre 2001, page 5945